

SOCIÉTÉ
DES
ÉTUDES DU COMMINGES

PYRÉNÉES CENTRALES

SIÈGE SOCIAL à Saint-Gaudens
(Haute-Garonne)



S^t Gaudens. le 18 octobre 1920.

Monsieur et cher Maître,

*Dans la séance mensuelle d'octobre,
le Bureau de notre Société a procédé, con-
formément à l'article 3 de ses statuts, à
la nomination des membres honoraires
appelés à remplacer ceux décédés.*

*A l'unanimité, les Sociétaires vous
ont nommé membre honoraire de la
Société*

*Ils m'ont chargé de vous présenter
leurs sentiments très-respectueux et de
vous demander de vouloir bien agréer
leur choix.*

*Monsieur Emile Cartailhac, correspondant de l'Institut, professeur
d'archéologie préhistorique à la Faculté des lettres,
Toulouse.*



Distinction reçue

Il est inutile de vous dire, Monsieur et cher Maître, le prix que nous attachons à placer notre Société, - dont Monsieur le Maréchal Foch est Président d'honneur, - sous les auspices - de personnalités honorant notre pays par leur science et par l'ensemble de leurs qualités morales. Vous êtes de celles-là. Voudriez-vous condescendre à nos vœux ?

Quelle que soit votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Maître, l'assurance de mon profond respect et de mes sentiments les plus dévoués.

Omondouy

Président de la Société des Études du Comminges.